



21 avril 2010

N° 88

Réalisé grâce aux cotisations des syndiqués Cgt

"Max la Menace" dans son nouvel épisode : Les entretiens de la honte !

Le mardi 6 avril 2010 s'est tenu **une fois de plus** un entretien préalable en vue de sanction disciplinaire.

Deux salariés du métro ont été convoqué dans les locaux de Basso Cambo, en présence de Mrs Halupniczak et Alcaide.

Ce dernier, « pseudo responsable » du garage atelier de Borderouge, se lance dans un feuilleton inédit.

Les faits qu'il reproche à ces 2 agents remontent à plus de 6 mois et sont irrecevables !!!

Le 2 mars 2010, le service énergie voie trouve un écrou sur la voie.

Il s'avère après contrôle de toutes les rames, que celui-ci provient d'un disque de frein de la rame 49 dont les travaux ont été effectués au mois de **septembre 2009**.

Après vérification, au mois de **mars 2010**, les salariés du Matériel roulant constatent que les écrous sont desserrés et qu'il en manque un sur le disque de frein...

Sans chercher à comprendre le pourquoi du comment, le « pseudo responsable » de Borderouge cherche **deux têtes au hasard**.

D'évidence, il est plus préoccupé à sanctionner ces agents que de chercher la réelle cause pour mettre en place une procédure adéquate de façon à ce qu'un tel incident ne se reproduise plus.

Il y a fort à parier qu'en cherchant les solutions pour remédier à ces problèmes, il ressorte que sa responsabilité est pleinement engagée dans cette « sombre » affaire.....à suivre !

Donc après les entretiens **des deux salariés pris au hasard**, effectués le mardi 6 mars 2010, aucune preuve n'est apportée sur leur responsabilité dans cet incident...

...pire l'un des deux était en repos ce jour là!

Messieurs de la direction, messieurs les responsables cessez cette mise en scène et cette mascarade qui ne vous grandit pas et vous discrédite aux yeux de toute l'entreprise.

Ne cherchez pas plus loin, vous êtes les seuls et uniques responsables pour avoir laissé sortir une rame des ateliers sans que celle-ci ait reçu l'aval de la maîtrise.

Il est également de votre responsabilité que cette rame n'ait subi aucun contrôle depuis des mois, malgré qu'elle soit rentrée à plusieurs reprises pour l'entretien normal dans votre atelier.

Alors messieurs, cherchez l'erreur avec humilité de votre côté !

Ni les salariés ni la CGT ne demanderont de sanctions contre vous...nous savons vivre et comprendre, NOUS LES TRAVAILLEURS !!!

La CGT ne tolérera aucune sanction à l'encontre de ces salariés et demande au responsable du matériel roulant des ateliers de Basso Cambo et de Borderouge de mettre en place très rapidement une procédure pour que de tel incident ne se reproduise plus.

Nous n'osons pas imaginer ce qui aurait pu arriver si le « fameux » disque de frein s'était dévissé entièrement !

Nous tenons à remercier les salariés présents pour accompagner les salariés durant les entretiens, tout comme nos camarades retraités qui ont soutenu cette action.

Hélas, nous ne pouvons en dire de même aux autres organisations syndicales qui restent muettes et totalement absentes.

Pour mémoire: le rôle d'un syndicat est bien de défendre les intérêts salariaux et moraux des salariés...et pas seulement être candidat sur des listes électorales.

C'est à cela que la CGT essaye de s'employer et nous tenons à le rappeler à la direction.

Nous espérons que le bon sens et l'honnêteté l'emporteront pour que nos deux collègues ne reçoivent aucune sanction pour des fautes qu'ils n'ont pas commises.

SI NON, la CGT porterait cette affaire sur la place publique, chose que nous ne souhaiterions éviter pour ne pas ternir l'image de notre entreprise et jeter le discrédit sur les VRAIS RESPONSABLES.

Mais si la direction nous y oblige nous n'hésiterons pas !

Alors Messieurs les responsables, revoyez votre copie rapidement et dépensez votre énergie à trouver la solution pour remédier à ces dysfonctionnements plutôt que de chercher des têtes pour vous dédouaner et apaiser votre conscience.

Vous avez à disposition des instances dans l'entreprise comme les services de M. L'ingénieur Sécurité ou le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail.

A bon entendeur salut.